

Dépôt de documents

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, le député de Burnaby (M. Robinson) sait pertinemment que le libellé de la réponse à la question n° 54 n'était inexact que dans l'une des deux langues officielles. Nous avons pris des mesures pour apporter les corrections voulues dans le hansard. Notre leader parlementaire s'est entretenu avec les leaders parlementaires de nos vis-à-vis à cette fin, et le député de Burnaby veut simplement être malveillant.

M. le Président: La présidence a signalé qu'il ne s'agit pas, semble-t-il, d'un rappel au Règlement, mais je vais donner la parole à l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, cette question a été portée à notre attention. Je me suis entretenu à ce sujet avec les leaders parlementaires du Nouveau parti démocratique et du parti libéral. J'ai signalé qu'il y avait une erreur dans la version anglaise et j'ai, par la suite, écrit la lettre suivante aux services d'impression du hansard; voici:

La traduction anglaise de la réponse à la question n° 54 fournie par M. Len Gustafson, secrétaire parlementaire du premier ministre, renferme une erreur. Il ne devrait pas être question de «Head of State» mais bien de «Head of Government».

J'ai discuté de cette correction avec M. Herb Gray, leader parlementaire de l'Opposition officielle et M. Nelson Riis, leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, et ils ont accepté qu'on apporte la modification voulue dans la version finale du hansard.

Je vous remercie de votre collaboration.

J'ignore ce que nous pouvons faire de plus lorsqu'une erreur a été commise de bonne foi, si ce n'est la corriger après en avoir discuté avec nos collègues. C'est abuser du temps de la Chambre que de sortir ce genre d'inepties des semaines plus tard.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est là une longue explication. Je dois dire que lorsque nous avons reçu le hansard du 20 février, un certain nombre de députés nous ont signalé qu'un lapsus fort intéressant s'était manifestement glissé dans la version anglaise. Ils se demandaient s'il était juste de qualifier le premier ministre (M. Mulroney) de chef d'État. Cela nous a en fait intrigués.

Quelques jours plus tard, probablement deux semaines plus tard, le secrétaire parlementaire est venu me demander s'il serait acceptable de corriger cela pour la version officielle du hansard qui paraît quelque temps après la première. Je lui ai dit qu'un certain nombre de mes collègues avaient été intrigués de voir que le député avait utilisé l'expression «Head of State» en anglais, mais qu'il serait peut-être acceptable de corriger cela pour la version officielle. Le secrétaire parlementaire l'a dit bien clairement, nous avons accepté qu'on apporte cette correction à la version officielle. Peut-être le gouvernement devrait-il changer d'attitude et tirer la chose au clair.

M. Gustafson: Monsieur le Président, la Chambre trouvera peut-être intéressant d'apprendre que le député de Burnaby (M. Robinson) m'a rencontré dans le corridor et m'a posé la question piège que voici: «Qui est le chef de l'État?», ce à quoi je lui ai répondu: «Le gouverneur général du Canada». Le député sait bien qu'il monte un bateau. Si j'ai pu causer de l'embarras à quiconque en signant un document que je n'ai pas lu assez attentivement, je m'en excuse.

M. le Président: Comme la présidence l'a dit, elle avait des doutes sur la question de savoir s'il s'agissait ou non d'un rappel au Règlement, mais la présidence n'a aucun mal à reconnaître une excuse. Il serait peut-être temps de passer à autre chose.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA COMMISSION DE 1986 SUR LES TRAITEMENTS ET LES AVANTAGES DES JUGES

DÉPÔT DU RAPPORT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport et les recommandations de la Commission de 1986 sur les traitements et les avantages des juges.

* * *

[Traduction]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C) DE 1986-1987

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1987.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE PÉRÉQUATION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais annoncer à la Chambre que je présente une mesure législative qui renouvelle le programme de péréquation. Rares sont les programmes gouvernementaux qui ont autant d'importance que celui de la péréquation, ce dont conviendront tous les députés.

[Français]

Doté d'un budget de 5,3 milliards de dollars cette année, le programme de péréquation fournit aux régions moins bien nanties du pays un important soutien financier fédéral. Sans cette aide, les provinces à plus faibles revenus ne seraient pas en mesure d'assurer aux Canadiens résidant dans ces régions les services de base dont bénéficient ceux des autres régions du Canada.

[Traduction]

Les provinces de la région de l'Atlantique, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick comptent particulièrement sur cette aide. La péréquation est aussi capitale pour le Québec et le Manitoba, ainsi que pour la Saskatchewan qui est récemment devenue admissible à ces paiements.